

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 30 novembre 2018	N° 2018-736

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 novembre 2018	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Sud	N° 2018-736

**Pessac - Rue Chateaubriand - Projet de requalification générale - Arrêt du bilan de la concertation -
Approbation - Décision**

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I. Contexte du projet

Par délibération n°2018-338 en date du 15 juin 2018, le Conseil métropolitain décidait l'ouverture de la concertation sur le projet de requalification générale de la rue Chateaubriand (et non avenue comme indiqué par erreur dans les documents antérieurs) située sur la commune de Pessac.

En application de l'article L.103-2 et R.103-1 2°) du Code de l'urbanisme, cette délibération précisait les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Les travaux correspondants d'aménagement de la rue seront composés de : rénovation voirie réseaux divers (assainissement, fibre optique etc...), rénovation éclairage, enfouissement des réseaux aériens, plantations espaces verts, mobiliers urbains.

Les principaux enjeux de l'opération sont :

- sécurité routière, cyclistes et piétons,
- paysage,
- fluidité trafic,
- espace public,
- environnement,
- urbanité.

Les objectifs de l'opération, tels que définis par les élus métropolitains, sont :

- l'amélioration du fonctionnement des carrefours principaux nord et sud avec l'avenue Jaurès, la rue Laugaa et les rues Desbats/Gradignan/Cardinal,
- la modération de la vitesse de circulation des véhicules légers et poids lourds en conciliant fluidité de transit, sécurité routière et vitesse commerciale des transports en commun (bus urbain),
- la sécurisation des modes doux piétons cyclistes sur l'ensemble de l'axe,

- la recomposition urbaine de la rue et de ses abords afin de marquer la desserte de l'hypercentre et le lien entre centre ville et les quartiers environnants (Cardinal, domaine universitaire),
- le paysagement et l'embellissement du cadre de vie en transformant ce tube routier en boulevard urbain et en place circulée au contact de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du centre-ville.

II. Déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée du mardi 3 juillet 2018 au mercredi 31 octobre 2018 après publication de l'avis dans la presse locale (journal Sud-Ouest) et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeauxmetropole.fr).

La clôture de la concertation a également été annoncée par voie de presse (Journal Sud-Ouest) et publiée sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Conformément aux modalités qui avaient été annoncées par délibération précitée du 15 juin 2018, la concertation s'est organisée en lien avec la ville de Pessac et sous différentes formes complémentaires :

-un dossier et un registre ont été mis à disposition du public au service urbanisme de la ville de Pessac situé dans les locaux du Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole. Il était composé d'une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et d'un plan du périmètre de l'étude technique Voirie et réseaux divers (VRD) en cours. Le public pouvait être reçu aux jours et heures d'ouverture au public.

Plusieurs personnes (une dizaine environ) se sont rendues au service urbanisme afin de prendre connaissance du projet, 4 avis ont été formulés sur ces registres.

-le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr), comprenant les mêmes éléments que les dossiers papier précités, a permis de mettre à disposition du public l'ensemble des documents d'information sur le projet et d'informer le public sur le calendrier de la concertation au fur et à mesure de son avancée. Le site de la participation permettait également au public de s'exprimer sous forme d'avis ou réactions via un registre électronique.

12 contributions ont été formulées en ligne sur le site de la participation.

A noter en particulier le dépôt d'une pétition signée par 11 personnes (représentant 6 propriétés riveraines) en date du 30 Septembre 2018 adressée à Monsieur le Maire et assortie de deux courriers.

-La tenue d'une réunion publique :

Une réunion publique a eu lieu le mardi 11 septembre 2018 à 18h30 dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Pessac. Elle a aussi été annoncée via la Newsletter de Bordeaux Métropole du 03/09/2018 (diffusion à 9.300 personnes) et les réseaux sociaux de Bordeaux Métropole.

Les entreprises et habitants riverains du projet ont été informés de la tenue de cette réunion par plusieurs médias :

- la publication sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole et sur le site internet et la page Facebook de la ville de Pessac (à vérifier),
- le dépôt dans les boîtes aux lettres de courriers d'invitations non nominatifs à l'ensemble des entreprises et riverains du secteur (110 environs).

Cette réunion publique a rassemblé une trentaine de personnes environ dont une majorité d'habitants riverains.

Lors de cette réunion publique le projet a été décrit dans son contexte communal et plus largement urbain et d'agglomération. Le parti d'aménagement a également été détaillé.

Le compte-rendu officiel de la réunion publique tel que diffusé est annexé ci-joint. Il rappelle plus précisément les avis exprimés par les habitants.

III. Bilan de la concertation

Globalement, les contributions écrites et les prises de parole lors de la réunion publique ont, dans leur majeure partie, exprimé leur satisfaction sur l'objectif de paysagement de l'entrée de ville et de sécurisation des modes doux piétons et cyclistes, qui rompt avec l'aspect routier et minéral actuel pour viser la création d'un boulevard urbain adapté au contexte et des places circulées pacifiées aux deux extrémités de la rue.

Toutefois, certaines contributions, plus critiques, ont été l'occasion pour le public d'exprimer ses préoccupations sur les aménagements envisagés.

De manière synthétique, et avec une déclinaison par thématique, voici les observations formulées par le public et les réponses que le maître d'ouvrage Bordeaux Métropole peut y apporter :

***ACCES** : il est souhaité une meilleure prise en compte de la viabilité des accès (section courante et abords carrefours) aux propriétés riveraines du fait de la suppression des carrefours à feux transformés en giratoire et du fait de la modification du profil en travers.

Réponse du maître d'ouvrage : la suite de l'étude technique intégrera cet impératif de viabilité de tous les accès riverains selon une analyse individuelle pour les cas particuliers restant à mener.

***BUS** : certaines contributions sont réservées sur le mode d'arrêt sur chaussée sans encoche pour les bus urbains, en raison des risques de blocage de la circulation.

Réponse du maître d'ouvrage : l'arrêt sur chaussée favorise les transports en commun en terme de sécurité et de fonctionnalité. Il résulte des études faites en la matière que l'effet sur la circulation n'est pas bloquant selon la fréquence et le temps d'arrêt des bus concernés.

***FLUIDITE** : le public exprime une incertitude sur l'efficacité des 2 futurs giratoires projetés pour assurer une fluidité de la circulation générale et pour limiter les risques d'embouteillage et de remontée de file sur les voies adjacentes amont ou aval de la rue Chateaubriand.

Réponse du maître d'ouvrage : le choix du giratoire comme mode de régulation des carrefours nord et sud et les caractéristiques des ouvrages proposés ont été strictement déterminés, modélisation à l'appui, à partir des comptages de trafic actualisés en 2017.

***NUISANCES** : certaines contributions formulent des objections au profil en travers projeté de crainte que cela rapproche et aggrave les nuisances de la circulation automobile (dangerosité vitesse, bruit, vibration, pollution) pour les propriétés du côté Ouest de la rue

Réponse du maître d'ouvrage : la vitesse moyenne de circulation devrait être modérée et abaissée grâce au rétrécissement (largeur divisée par deux) de la bande roulante, la structure de voirie sera aussi en grande partie rénovée diminuant ainsi les bruits issus du roulage.

***PROFIL** : Certaines contributions formulent une proposition alternative d'une chaussée double sens axée sur l'axe actuel de la voie avec des trottoirs et aménagements cyclables de part et d'autre.

Réponse du maître d'ouvrage : un tel profil basique est peu envisageable car les piles du passage inférieur sous la voie ferrée non modifiables seraient des points durs problématiques ; il serait aussi moins sécurisant pour les modes doux (multiplication des franchissements, raccordement compliqué sur giratoires) et moins efficace en terme de paysagement (moindre possibilité de plantations et perspectives peu modifiées).

***PARTI D'AMENAGEMENT** : quelques personnes expriment une incompréhension sur le choix du cheminement doux et paysagé (piéton vélo, bande verte) prévu sur le côté est de la rue alors que c'est le plus éloigné du centre-ville.

Réponse du maître d'ouvrage : le cheminement bidirectionnel allié à la bande plantée est prévu du côté le plus pertinent pour capter les flux piétons éloignés du secteur pour qui la rue est une barrière et le plus cohérent en terme d'itinéraire cycles. Les représentants des syndicats de quartier en attestent selon le diagnostic d'usages réalisé intitulé « Pessac en marche ».

***PARCOURS** : les contributeurs expriment une inquiétude sur la fonctionnalité des cheminements cycles et piétons en particulier aux abords du giratoire sud car jugés non naturels et non directs.

Réponse du maître d'ouvrage : dans la suite de l'étude technique, le tracé des cheminements doux et les franchissements seront en effet optimisés afin de les sécuriser et de les rendre les plus lisibles et efficaces possible pour les usagers.

*PIETONS : est pointé un manque de franchissement piéton sécurisé sur la section courante de la rue Chateaubriand.

Réponse du maître d'ouvrage : la modération de la vitesse attendue et le séparateur au niveau des voies adjacentes sont de nature à faciliter les franchissements sur les passages piétons prévus. Des îlots refuges seraient peu souhaitables car potentiellement accidentogènes sur une portion plutôt rectiligne.

*ESPACE PUBLIC : un questionnement est exprimé sur le devenir des espaces publics existants : square du Cardinal Donnet et de la place du Cardinal.

Réponse du maître d'ouvrage : l'emprise du square est intégrée dans les abords du giratoire à aménager mais la place du Cardinal, hors programme, n'est pas traitée dans le cadre de l'opération.

*INTEGRATION : une demande de cohérence et complémentarité entre le programme immobilier privé de l'îlot 8 de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du centre-ville et les espaces publics attenants ainsi que la partie nord de la rue au niveau des carrefours avec l'avenue Jean Jaurès et la rue Laugaa est exprimée.

Réponse du maître d'ouvrage : l'étude d'aménagement de la rue Chateaubriand, spécialement sa partie nord, s'effectue justement en lien avec le constructeur de l'îlot dont le permis de construire a été mis au point en concertation avec les collectivités. Ainsi, le parvis public s'accordera avec la placette privée dans les volumes et les matériaux retenus.

* CYCLES : Une observation critique le traitement des cyclistes sous le motif que les personnes en trajet domicile/travail n'emprunteront pas la piste cyclable prévue et qu'une zone 30 permettrait les cycles sur la chaussée dans de bonnes conditions.

Réponse du maître d'ouvrage : une limitation à 30 km/h sur ce tronçon n'est pas un objectif réaliste compte tenu de la configuration des lieux et du transit présent. La piste cyclable double sens unilatérale qui est projetée réduit les risques de conflit avec les piétons sur le trottoir qui est large et distinct. Elle répond aux principaux usages cycles et dans les faits, les quelques cyclistes qui feront primer la vitesse pourront choisir de rester sur la chaussée car la piste ne sera a priori pas obligatoire."

Ainsi, l'ensemble de ces contributions, est de nature à permettre d'améliorer certains aspects du projet :

Suite aux contributions exprimées selon les différents modes de communication, les adaptations et précisions du projet suivantes sont à l'étude :

- ajustement des accès aux propriétés riveraines les plus proches des carrefours giratoires afin d'assurer des mouvements d'entrée et sortie dans des conditions viables,
- suppression du séparateur central pour gommer complètement l'aspect routier et conforter le statut de voie urbaine apaisée,
- recherche de techniques permettant d'atténuer les effets de la circulation au droit des propriétés riveraines (reprise structures voirie, choix revêtement, position des plaques et chambres réseaux etc...),
- optimisation des parcours piétons en rapprochant les traversées des giratoires pour une meilleure fonctionnalité,
- amélioration des parcours cyclables avec précision des traversées, vérification des mouvements tout sens aux abords des giratoires et clarification des modalités de cohabitation avec les piétons sur l'espace public partagé (parvis),
- mise en cohérence des palettes de matériaux, essences végétales et mobiliers entre le cœur d'îlot du programme immobilier de la zone d'aménagement concerté îlot 8 intitulé « Epure » et les espaces publics attenant grâce à une coconstruction accrue entre les paysagistes.

Le parti d'aménagement proposé, qui vise le meilleur compromis sécurité/fonctionnalité/paysage, est sur ses principes de composition, globalement à confirmer.

Pour ces raisons, Bordeaux Métropole en lien avec la ville de Pessac entend maintenir le parti d'aménagement proposé avec les ajustements précités afin d'optimiser le projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2 relatif aux compétences des métropoles,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L103-2 et suivants,

VU la délibération d'ouverture de la concertation N°2018-338 en date du 15 juin 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la concertation réglementaire s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT QUE l'analyse des observations montre que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause,

CONSIDERANT QUE la prise en compte de certaines préoccupations émises par le public justifie l'ajustement du projet envisagé sur certains aspects,

CONSIDERANT QUE le conseil métropolitain sera amené à se prononcer sur les caractéristiques précises du projet lors d'une prochaine délibération (confirmation de décision de faire), laquelle tiendra compte des engagements annoncés suite à la concertation.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation relative au projet de requalification générale de la rue Chateaubriand à Pessac,

Article 2 : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment de l'accomplissement des formalités de publicité du bilan de la concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 DÉCEMBRE 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2018	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PUJOL



Pôle Territorial Sud
Service Aménagement Urbain

Affaire suivie par : Thomas Woroch - Tél. : 05.35.31.96.54 – tworoch@bordeaux-metropole.fr

COMPTE RENDU DE REUNION

■ **OBJET** : Projet de requalification de l'avenue Chateaubriand V2– Pessac

Réunion publique – Concertation réglementaire

Réunion du 11.09.2018

Début réunion : 18h30
Fin réunion : 20h30

Animateur : Denis Pinsolle, PT Sud
Rapporteur : Thomas Woroch, PT Sud

■ PARTICIPANTS

Présents :

- Eric Martin, 1er adjoint délégué à la coordination des politiques de proximité, Ville de Pessac
- Sylvie Trautmann, 2ème adjointe déléguée à l'économie, ville de Pessac
- Stéphane Mari, Adjoint du secteur 1, Ville de Pessac
- Jean-Pierre Berthomieux, Conseiller municipal délégué à la voirie et assainissement, Ville de Pessac
- Denis Pinsolle, Chef de projet, Service aménagement urbain, Pôle Territorial Sud, BM
- Marie Legendre, Responsable centre étude, Service maîtrise d'œuvre, Pôle Territorial Sud, BM
- Christophe Bernal, Responsable centre travaux, Pôle Territorial Sud, BM
- Thomas Woroch, Chargé d'opérations, Service aménagement urbain, Pôle Territorial Sud, BM

Excusé :

Benoît Grange, Adjoint du secteur 2, Ville de Pessac

DESTINATAIRES

■ *Les participants et les riverains*

■ **Pour information :**

- Didier Harribey, Chef de service aménagement urbain, Pôle Territorial Sud, BM
- Nathalie Plénard, Chef de la direction du développement et de l'aménagement, Pôle Territorial Sud, BM
- Marie Pierre Gaiffas, Directrice générale adjointe à la stratégie territoriale, Ville de Pessac

Remarques : En annexe à ce compte rendu :

- Supports de présentation projetés lors de la réunion publique du 11.09.2018 ;

POINTS ABORDES	DECISIONS / OBSERVATIONS
• <u>Contexte</u>	La voie (dénommée rue et non avenue comme indiqué par erreur de retranscription administrative dans le dossier de concertation) Chateaubriand à Pessac fait l'objet d'un projet de requalification de voirie complète mené par Bordeaux Métropole en lien avec la Ville de Pessac. A ce titre et sachant que le coût total des travaux toutes maitrisés d'ouvrage confondues dépasse le seuil des 1,9 millions d'euros TTC, une concertation réglementaire au titre du code de l'urbanisme est requise et est actuellement en cours. Elle s'est ouverte le 3 juillet 2018 par délibération métropolitaine n°2018-338 du 15 juin 2018 et sera clôturée par délibération métropolitaine pour dresser le bilan de la concertation qui sera rédigé par les services de Bordeaux Métropole. Les habitants peuvent consulter tous les documents de la concertation et déposer leur avis à ce sujet soit au bureau du service droit des sols du Pôle Territorial Sud – 13 avenue Léonard de Vinci à Pessac, soit sur le site internet de Bordeaux Métropole : http://participation.bordeaux-metropole.fr. L'objet de la présente réunion publique, visée dans la délibération, est aussi un mode d'expression et d'information sur le sujet.
• <u>Les objectifs principaux du projet d'aménagement et les remarques suscitées</u>	• <u>Le projet :</u> La requalification de la rue Chateaubriand a pour objectifs principaux : ○ Réduire la part de la voirie dévolue aux véhicules motorisés ; ○ Sécuriser les modes doux (piétons et vélos) sur tout le linéaire ; ○ Créer une entrée de ville apaisée. Pour ce faire, la proposition de nouvel aménagement comprend en très résumé (cf. Présentation jointe pour plus de détails) : ○ La réduction de la chaussée de moitié en emprise à une voie par sens ; ○ La création d'un giratoire urbain non franchissable au carrefour des rues Laugaa et Chateaubriand ; ○ La création d'un giratoire urbain non franchissable au carrefour des avenues Desbats, Gradignan, de la rue Chateaubriand et de la place du Cardinal ; ○ Côté Ouest : ▪ La création d'un trottoir conforme ▪ Les voies transversales Lamartine et Béranger seront confirmées en entrées et sorties en tourne à droite uniquement ; ○ Côté Est : ▪ Création d'un trottoir conforme; ▪ Création d'une piste cyclable bi-directionnelle (hors chaussée) ; ▪ Création d'un large espace végétalisé le long de la voie ; ▪ Les voies transversales Lamartine et Béranger seront confirmées en entrées et sortie en tourne à droite uniquement et traitées en demi-plateaux surélevées pour casser la vitesse ; ○ Bus urbains TBM lignes 35, 44 et 87 : Maintien et regroupement des arrêts de bus en face à face ;

Ce compte-rendu sera considéré comme validé par toutes les parties sans retour sous 15 jours après la date de diffusion.

	• <u>Remarques émises par les personnes présentes dans le public :</u> Globalement, les objectifs du projet (de réduction de la part des véhicules et de sécurisation des modes doux) et la proposition d'aménagement décrite en séance sont globalement plutôt bien accueillis et perçus par la majorité des habitants avec plusieurs satisfactions exprimées notamment par les représentants des syndicats de quartier et des riverains de l'avenue. Toutefois, des interrogations réelles demeurent sur plusieurs thématiques notamment le basculement de la chaussée côté Ouest de la voie et ses conséquences sur les maisons riveraines et sa pertinence relativement à la meilleure prise en compte des cheminements piétons et cycles ainsi que des problématiques d'accès liées aux entrées/sorties par les riverains des parcelles au plus près des carrefours à feux actuels. Les différentes prises de parole lors de la réunion ainsi que les éléments de réponses apportées en séance sont résumées et regroupées par thématiques ci-dessous.
• <u>Véhicules motorisés</u>	• <u>La réduction de la chaussée circulée à une voie par sens :</u> Non contestée sur le principe lors de la réunion, les habitants ayant majoritairement exprimé le souhait de réduire la présence des voitures sur cette voie. Des remarques néanmoins formulées sur l'axe de la future voie. • <u>Le basculement de la chaussée circulée côté Ouest de la voie :</u> Des interrogations ont été exprimées par quelques riverains habitant du côté concerné par le futur tracé de la voie sur la raison du basculement de la voie circulée de ce côté ? Pour quelles raisons la voie ne pourrait-elle pas être au centre de la rue ou même côté Est ? De plus, un riverain a notamment exprimé son refus du basculement de la voie côté Ouest car elle pourrait causer des vibrations qui fragiliseraient les constructions bâties anciennes et ainsi réduire la valeur financière de son habitation. Le rapprochement de la voie de son habitation augmenterait également selon ce riverain le taux de pollution rejeté par les véhicules. De même, la dangerosité particulière du carrefour Lamartine/Chateaubriand ne serait pas réduite par le projet. Pour ces raisons, ce riverain a indiqué ne pas exclure un recours au tribunal administratif si ce parti d'aménagement était maintenu. → <i>Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : Le parti d'aménagement retenu consiste à dégager un espace paysagé et en site propre pour les piétons cyclistes d'un seul côté sur toute l'avenue pour la meilleure lisibilité et fonctionnalité possible. Le côté Est retenu correspond aux zones émettant le plus de piétons à capter car pénalisés par l'effet de coupure de l'avenue par rapport au centre-ville et correspond aussi aux itinéraires cycles. L'opportunité de ce choix a été confirmée en séance par les représentants des Syndicats de quartier comme leur diagnostic d'usage «Pessac en Marche» l'avait préconisé. La circulation devant être apaisée en matière de vitesse et la chaussée devant être rénovée par le projet, les nuisances devraient être réduites et en tout cas pas aggravées pour les riverains.</i> • <u>Les entrées/sorties des accès privés :</u> Plusieurs riverains ont exprimé leurs inquiétudes pratiques concernant l'accès futurs à leurs parcelles avec d'une part la réduction de la chaussée à une voie et d'autre part le rapprochement de la chaussée de leur habitation du fait du nouveau profil en travers. En effet, actuellement, plusieurs riverains parviennent à sortir de chez eux aujourd'hui uniquement grâce aux feux tricolores et à la présence de deux voies circulées par sens car les véhicules qui arrivent peuvent se déposer sur la seconde voie lors de leurs sorties.

Ce compte-rendu sera considéré comme validé par toutes les parties sans retour sous 15 jours après la date de diffusion.

De plus, le rapprochement de la voie circulée de leur habitation les inquiète et ils souhaiteraient que le trottoir soit suffisamment dimensionné pour que leurs dépressions charretières leurs permettent de patienter le temps de pouvoir s'intégrer.

→ Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : Tous les accès riverains problématiques signalés seront examinés au cas par cas par BM (via des rdv individuels à venir) afin d'être préservés dans le cadre du projet. Les manœuvres en entrée et sortie aux parcelles riveraines doivent être préservées sans dégrader la situation existante dans la mesure du possible et en garantissant la viabilité des accès.

• **L'entrée sur la rue Chateaubriand par le Cours Lamartine et la mise en place d'un miroir :**

Des riverains ont exprimé leurs difficultés à intégrer la rue Chateaubriand par le Cours Lamartine en tourne à droite. En effet, la courbe de la rue Chateaubriand en sortant du pont de la voie ferrée en direction du Sud est un vrai virage dès lors que l'on veut s'intégrer sur la rue Chateaubriand. Aussi, le basculement de la voie circulée côté ouest accentuerait selon eux cet aspect et la suppression de la seconde voie l'aggraverait.

Une riveraine a évoqué la possibilité de mettre en place un miroir permettant aux véhicules de voir les voitures arriver et ainsi pouvoir s'insérer plus facilement.

→ Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : le projet de réduction de la bande roulante double sens avec séparateur central au niveau des carrefours vise à modérer la vitesse des véhicules y compris à cet endroit précis de la courbe. Cela devrait justement au contraire faciliter et en tout cas ne pas dégrader les conditions de sorties de la rue Lamartine sur la rue Chateaubriand. Les miroirs sont interdits sur domaine public par BM pour des questions juridiques de responsabilités en cas d'accident car ces dispositifs ne sont pas fiables selon leur état, leur orientation et la vitesse des véhicules.

• **La vitesse des véhicules motorisés :**

Au-delà du virage qui rend l'intégration des véhicules difficile sur Chateaubriand, plusieurs riverains ont évoqué le problème de la vitesse de circulation des véhicules qui profitent du linéaire et des deux voies pour accélérer.

De plus, la volonté de limiter la vitesse à 30km/h a été également évoquée par un riverain.

→ Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : le rétrécissement réduit efficacement, à l'usage, la vitesse moyenne des véhicules. En revanche, la part importante non réductible du transit dans le trafic sur la rue rend peu probable une limitation à 30 km/h mais une réflexion reste à mener sur cette question avec la ville de Pessac pour choisir la limitation de vitesse la plus adaptée (50 km/h à confirmer).

• **Les remontées de file au niveau de la place Cardinal et du futur giratoire Sud :**

Des riverains ont exprimé des craintes de remontées de file tout le long de la place Cardinal et depuis le boulevard Saint-Martin par rapport à la création du futur giratoire Sud et notamment des difficultés pour les riverains sortants de leurs parcelles de s'intégrer dans la circulation (carrefour Gradignan/Cardinal au niveau de la branche de Tourne à Droite).

→ Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : le choix du giratoire sur le carrefour sud et sa géométrie découlent des comptages et de la configuration contrainte des lieux (nombre de branches à intégrer). Ce giratoire assurera un écoulement des flux de circulation avec un niveau

	de charge admissible en heures de pointe pour cette zone proche du centre-ville. Les risques de blocage sont en théorie faibles selon les modélisations de trafic effectuées en amont.
• <u>Modes doux</u>	• <u>Les liaisons piétonnes</u> : Concernant les piétons, il a été demandé s'il était possible de permettre aux piétons de traverser la rue Chateaubriand en deux fois par la présence d'un îlot central qui sécuriserait plus fortement les piétons. Les passages piétons autour du giratoire sud ainsi que ceux au niveau de l'arrêt de bus sembleraient dangereux tels que dessinés notamment avec la vitesse des véhicules actuellement et ne sembleraient pas en adéquation avec la volonté affichée de créer une entrée de ville. Un riverain a demandé si les trottoirs côté Ouest étaient suffisamment dimensionnés ? D'autant que des trottoirs assez larges de ce côté pourraient permettre aux riverains de sortir plus facilement de chez eux avec leurs véhicules. → <i>Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : le profil en travers projeté représente le meilleur compromis entre fonctionnalité, sécurité et paysage. Des îlots refuge en axe de la rue seraient a priori compliqués à intégrer car cela impliquerait des brisures d'axe sur la voie ce qui pourrait par ailleurs devenir accidentogène. La modération de la vitesse attendue devrait atténuer ce risque des traversées piétonnes sur la rue Chateaubriand. Quant aux abords des giratoires, les passages piétons comprennent des îlots refuge et doivent rester au plus près des anneaux pour ne pas rallonger exagérément les cheminements piétons.</i> • <u>Les liaisons cyclables</u> : Plusieurs riverains ont exprimé leurs satisfactions concernant la création d'une voie dédiée aux vélos en dehors de la chaussée circulée. Cependant, un habitant a exprimé ses doutes concernant la liaison cyclable entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Chateaubriand qui passe par le parvis urbain situé entre le projet d'aménagement de l'îlot 8A de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) du centre-ville de Pessac et la contre-allée à créer qui accueille du stationnement de véhicules motorisés. Il exprime un risque fort de collision entre les cyclistes et les piétons et une absence de marquage qui laisse les cyclistes dans l'inconnu. De plus, une question a été évoquée concernant le partage des passages piétons avec les cyclistes au niveau des traversées de voies. → <i>Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : le parvis public devant l'îlot 8A ZAC sera vraisemblablement régi par une aire piétonne qui impose au cycliste, non prioritaire, de rouler au pas ou de mettre pied à terre en cas de forte affluence piétonne (ce qui devrait être rare à cet endroit). Néanmoins, un guidage par logo au sol sera réalisé pour orienter le cycliste lors de la traversée de ce parvis et lui permettre de rejoindre les pistes cyclables du secteur. Les traversées couplées piétons/cyclistes fonctionnent convenablement selon les expériences similaires menées sur l'agglomération.</i>
• <u>Paysage</u>	• <u>L'aspect végétalisé du projet</u> : Une satisfaction générale a été exprimée par les riverains concernant la présence d'une forte végétalisation de la rue et des carrefours pour répondre à l'objectif de création d'une entrée de ville apaisée.

	• <u>La création d'une entrée de ville paysagée et apaisée :</u> Les habitants ont été nombreux à évoquer leurs volontés que le futur projet d'aménagement réponde aux modalités d'une entrée de ville plus apaisée et végétalisée et qu'elle réponde aussi au futur aménagement de l'îlot 8A notamment au niveau de la future place urbaine et de la contre allée pour le stationnement. Une idée a été évoquée concernant le possible alignement de futures plantations d'arbres avec ceux du quartier Casino. → <i>Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : l'objectif de composer une entrée de ville est primordiale et la conception des espaces publics attenants au programme immobilier Epure (BNP Paribas Sénioriales) sur l'îlot 8A (PC délivré, travaux construction imminents) s'effectue en cohérence avec les plans des espaces extérieurs des futures résidences dont le cœur d'îlot privé sera ouvert en journée au public. Un alignement avec Casino sera très compliqué à retrouver sur le parvis de par sa géométrie et ses contraintes fonctionnelles (+ encombrement réseaux pour plantation d'arbres même ce sera le cas partout où c'est possible).</i> • <u>La bande végétalisée :</u> Les habitants se sont satisfaits de la présence d'une bande végétalisée pour séparer les piétons et vélos des véhicules motorisés notamment pour la sécurité de leurs enfants à vélos. Il a également été évoqué l'idée de plantations basses tout le long de la voie pour inciter les véhicules à réduire leur vitesse. → <i>Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : Le parti végétal et le choix des essences restent à affiner mais l'ambition est la plantation d'arbres sur la partie nord de la rue selon l'encombrement des réseaux souterrains et des strates basses herbacées et arbustives sur les autres massifs de l'ensemble du projet.</i>
• <u>Autres thèmes</u>	• <u>Les arrêts de bus :</u> Un riverain a souhaité savoir si la présence des arrêts de bus était maintenue. Il rappelle l'intérêt majeur pour le projet de conserver a minima des encoches permettant au bus de ne pas bloquer la circulation en restant à l'arrêt sur la chaussée car cela dénoterait selon lui d'une politique irréaliste et délibérément hostile à la voiture vu par ailleurs sur l'agglomération. → <i>Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : Oui en lien avec TBM Keolis les arrêts de bus sont maintenus voire repositionnés si c'est intéressant en termes d'usage pour les voyageurs et les chauffeurs. A contrario aucune encoche bus ne sera réalisée car ce dispositif s'est révélé générateur de plusieurs inconvénients majeurs à l'usage sur l'agglomération (sécurité, vitesse commerciale, coût, foncier etc...). Le bus arrêté sur de courtes périodes sur chaussée participera donc de la modération de la circulation sans la pénaliser. Ceci s'inscrit dans la politique de BM en faveur des transports en commun.</i> • <u>La présence de l'enseigne Gédimat :</u> Une riveraine a souhaité savoir si la présence de l'enseigne Gédimat était pérenne à cet endroit, car un aménagement spécifique lié à leurs camions est nécessaire. → <i>Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : Cet emplacement est prévu dans la limite de ce que les lieux permettent et la présence de cet établissement n'est pas à remettre en cause comme les représentants de la ville de Pessac en attestent.</i>

PESSAC : Rue Chateaubriand : projet de requalification générale

Réunion publique de concertation du mardi 11 septembre 2018, 18h30, salle du conseil municipal



- POURQUOI ? Une artère très routière, minérale, datée, favorisant la vitesse automobile, inconfortable pour les cycles et infranchissable pour les piétons ;
- QUOI ? 385 m de long et 16m de large en moyenne : une entrée de ville et un axe de transit/desserte à aménager pour sécuriser tous les modes de déplacement, fluidifier la circulation et recomposer le paysage ;
- OU ? Un axe reliant le centre-ville (ZAC îlot 8 Epure, quartier Casino) aux zones résidentielles de Desbats-Gradignan-Cardinal, contraint par le passage inférieur SNCF (non modifiable) ;
- COMMENT ? un aménagement sans acquisition foncière :

**création de 2 giratoires urbains aux carrefours Laugaa (12m, 3 branches) et Desbats-Gradignan-Cardinal (15m, 5 branches),*

**réduction de la chaussée de moitié avec séparateur central, pour dégager une voie (8m) douce et plantée (arbres et autres strates végétales, mobiliers),*

**cycles en site propre (piste cyclable) hors chaussée,*

**création d'un parvis paysagé (arbres, revêtements, mobiliers) avec contre-allée et stationnements devant commerces îlot 8 ZAC (ex Andorphine),*

**création d'un demi plateaux aux intersections avec voies adjacentes (Lamartine, Béranger),*

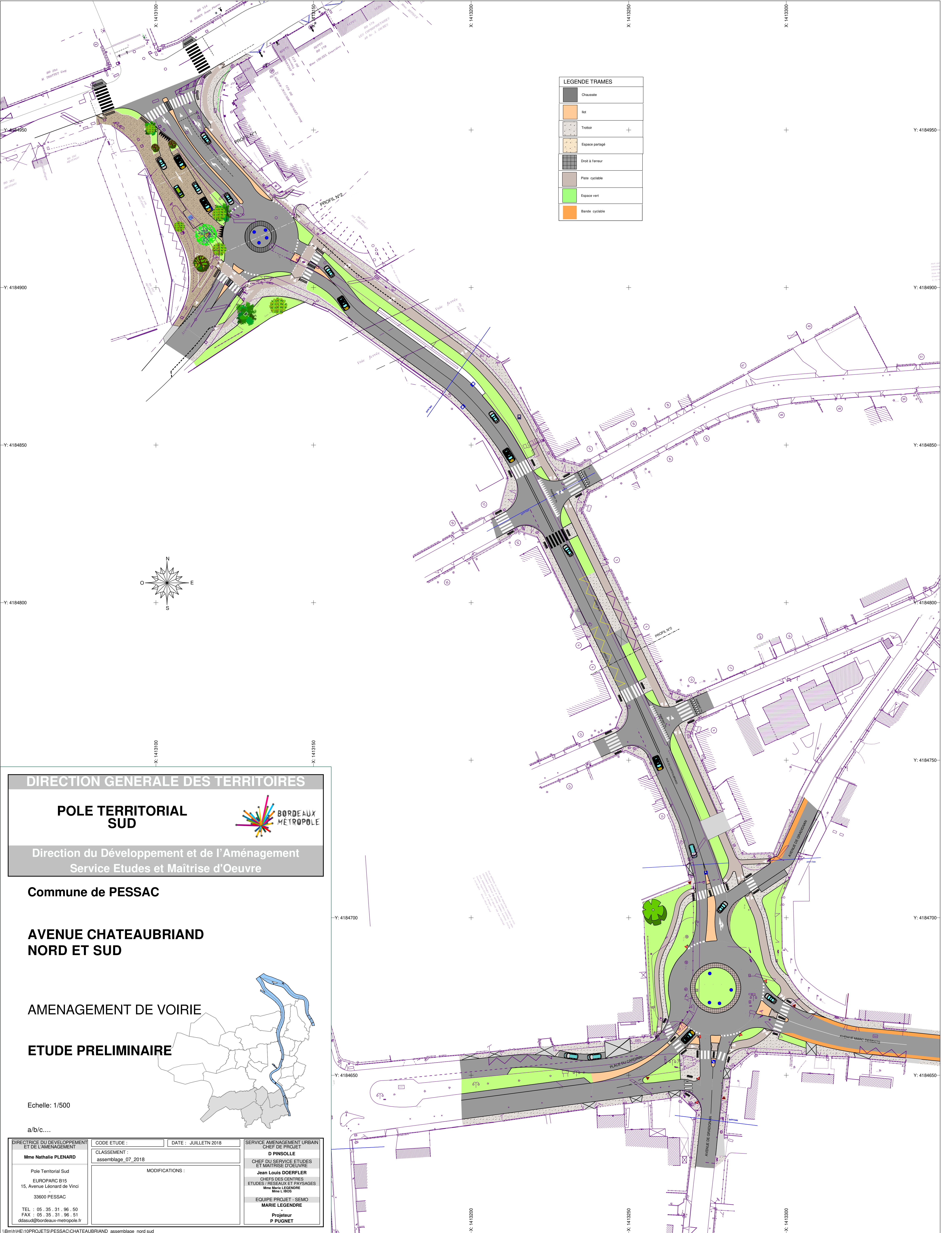
**dissimulation des réseaux aériens (BT, télécom), rénovation de l'éclairage public,*

**renfort ou reprise de la structure de chaussée selon nécessités et adaptation du réseau pluvial, pose réseau fibre optique,*

**déplacement arrêts de bus urbain.*

- QUAND ? selon bilan concertation en cours, travaux importants programmés en 2019 et 2020 selon phasage à préciser (maintien double sens pendant travaux) ;

- COMBIEN ET QUI ? 2M € TTC environ, maîtres d'ouvrage : Bordeaux Métropole et Ville de Pessac.



DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES

POLE TERRITORIAL SUD

BORDEAUX METROPOLE

Direction du Développement et de l'Aménagement
Service Etudes et Maîtrise d'Oeuvre

Commune de PESSAC

AVENUE CHATEAUBRIAND
NORD ET SUD

AMENAGEMENT DE VOIRIE

ETUDE PRELIMINAIRE

Echelle: 1/500

a/b/c....

DIRECTRICE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT	CODE ETUDE :	DATE : JUILLETN 2018	SERVICE AMENAGEMENT URBAIN CHEF DE PROJET
Mme Nathalie PLENARD	CLASSEMENT : assemblage_07_2018		D PINSOLLE
Pole Territorial Sud	MODIFICATIONS :		CHEF DU SERVICE ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE
EUROPARC B15		Jean Louis DOERFLER	
15, Avenue Léonard de Vinci		CHEFS DES CENTRES ETUDES / RESEAUX ET PAYSAGES	
33600 PESSAC		Mme Marie LEGENDRE Mme L. IBOS	
TEL : 05 . 35 . 31 . 96 . 50 FAX : 05 . 35 . 31 . 96 . 51 ddasud@bordeaux-metropole.fr		EQUIPE PROJET - SEMO MARIE LEGENDRE	
			Projeteur P PUGNET